

Initiative *Au cœur des données numériques* de la Plateforme transatlantique

Annexe pour les demandes présentées aux organismes de financement canadiens (CRSH, CRSNG, FRQSC, FRQNT)

Remarque : la présente annexe à la demande de propositions lancée dans le cadre de l'initiative *Au cœur des données numériques* de la Plateforme transatlantique contient de l'information destinée expressément aux candidats qui présentent une demande aux organismes de financement canadiens. Le site Web de l'initiative *Au cœur des données numériques* (www.diggingintodata.org) contient des liens vers la demande de propositions et vers les annexes de tous les organismes de financement.

Introduction

La présente annexe est structurée de la façon suivante :

- Aperçu de l'initiative *Au cœur des données numériques*
- Aperçu du mécanisme de financement à l'intention des candidats canadiens
- Appendice 1 – Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)
- Appendice 2 – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)
- Appendice 3 – Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie (FRQNT)

Aperçu de l'initiative *Au cœur des données numériques* de la Plateforme transatlantique

Reconnaissant le caractère international de la cyberinfrastructure et des cybersciences, l'initiative *Au cœur des données numériques* réunit des équipes internationales de chercheurs, dans le but de faire progresser la recherche et d'en communiquer librement les résultats afin que d'autres puissent en tirer parti.

L'initiative *Au cœur des données numériques* est un concours international parrainé par seize organismes de financement de onze pays.

Comme l'indique la demande de propositions de l'initiative, ce concours est strictement réservé aux projets de recherche internationaux qui :

- mettent à contribution au moins trois équipes de recherche nationales admissibles
- et comprennent des équipes de pays des deux côtés de l'Atlantique.

Aperçu du mécanisme de financement à l'intention des candidats canadiens

a. Valeur et durée

Lorsqu'un projet est retenu à des fins de financement, chacune des équipes reçoit une subvention d'un ou de plusieurs organismes de financement de son pays. Le projet d'une équipe canadienne est subventionné en fonction de la ou des demandes de financement présentées par l'équipe, chaque demande faisant l'objet d'un budget détaillé et d'une justification d'une page.

Les candidats canadiens peuvent demander une somme maximale de 275 000 \$ et l'obtenir dans la mesure où ils peuvent recevoir des fonds des quatre organismes subventionnaires. Ils peuvent demander

- 100 000 \$ au CRSH
- 100 000 \$ au CRSNG

Les candidats du Québec qui satisfont aux critères d'admissibilité du CRSH et (ou) du CRSNG peuvent aussi demander un supplément au FROSC/FRONT pour le maillage intersectoriel, et ce, jusqu'à concurrence de

- 75 000 \$ (plus les frais indirects)

b. Présentation de la demande

Pour présenter une demande dans le cadre des composantes de financement du CRSH et du CRSNG de l'initiative *Au cœur des données numériques*, le directeur du projet, qui est un chercheur du Canada admissible en vertu des règles du CRSH et (ou) du CRSNG, doit présenter un budget à l'un ou l'autre des organismes de financement ou aux deux. Le budget doit être présenté conformément aux exigences de l'organisme de financement auquel il est soumis. Le directeur du projet peut diriger plus d'une composante canadienne du projet.

Pour déposer une demande dans le cadre de la composante de financement du FROSC/FRONT de l'initiative *Au cœur des données numériques*, le directeur du projet, qui est un chercheur du Québec admissible en vertu des règles générales communes au FROSC et au FRONT, doit présenter un budget conforme aux règles budgétaires du FROSC. Veuillez noter que seuls les projets retenus par l'un des deux organismes fédéraux, ou les deux, sont admissibles à un supplément de financement du Québec.

Exemples

- Une proposition de projet est présentée à l'initiative *Au cœur des données numériques* par le chercheur responsable au premier chef du projet global qui est du Royaume-Uni. Des chercheurs canadiens participent à ce projet. Un budget canadien d'un montant total de 100 000 \$ a été présenté au CRSH. Si la demande de financement est retenue, le CRSH financera la proposition, conformément à ses politiques et à ses règlements, par l'intermédiaire du directeur du projet admissible dont le nom figure dans le budget.
- Une proposition de projet est présentée à l'initiative *Au cœur des données numériques* par le chercheur responsable au premier chef du projet global qui est du Canada. Des budgets ont été présentés au CRSH (100 000 \$) et au CRSNG (100 000 \$) et un budget pour le maillage intersectoriel sera présenté au FROSC/FRONT (75 000 \$). Si la demande de financement est retenue, le CRSH, le CRSNG et le FROSC/FRONT financeront la proposition, conformément à leurs politiques et à leurs règlements respectifs, par l'intermédiaire des directeurs de projet admissibles dont le nom figure dans chacun des budgets.
- Une proposition de projet est présentée à l'initiative *Au cœur des données numériques* par le chercheur responsable au premier chef du projet global qui est de la Finlande. Un budget de 100 000 \$ a été présenté au CRSNG. Si la demande est retenue, le CRSNG financera la proposition conformément à ses politiques et à ses règlements.

c. Règles de financement

Un chercheur principal admissible doit être associé à chaque budget présenté; cette personne est considérée comme étant le « directeur du projet » aux fins du financement de l'organisme à qui est présentée la demande et doit rendre des comptes à cet organisme en ce qui concerne la gestion des fonds et la portion recherche du projet global. Cette personne, dont le nom doit être communiqué aux organismes dans le ou les formulaires Modalités de présentation de la demande, doit signer les documents exigés par les organismes de financement canadiens pertinents.

L'organisme de financement accorde des fonds à une proposition retenue conformément à ses politiques et à ses règlements, par l'intermédiaire du directeur du projet dont le nom figure dans le budget qui lui a été présenté. Voici où trouver les règlements de chacun des organismes de financement :

CRSH et CRSNG [Guide d'administration financière des trois organismes](#)

FRQSC et FRQNT [Fonds de recherche du Québec - Règles générales communes](#)

Le CRSNG, le CRSH ou le FRQSC/FRQNT communique directement avec le directeur du projet qui reçoit des fonds pour la composante de la proposition de projet retenue. Il incombe au directeur du projet de faire rapport à cet organisme de financement, conformément aux règles qui y sont en vigueur.

Si un ou plusieurs organismes canadiens ne sont pas en mesure d'attribuer des fonds (p. ex. parce que le sujet ne correspond pas à leur mandat) mais qu'un ou plusieurs organismes décident d'accorder un financement, il se peut que l'équipe canadienne soit invitée à réviser son ou ses budgets et sa ou ses justifications pour que l'on puisse s'assurer que les fonds seront utilisés conformément aux règles et règlements de l'organisme ou des organismes accordant un financement.

Remarque : comme le stipule la demande de propositions de l'initiative *Au cœur des données numériques*, « si plus d'une équipe d'un même pays participe à une même proposition, les équipes doivent collaborer et désigner un seul chercheur principal ».

Ainsi, si des demandes sont présentées à plus d'un organisme canadien, il faut qu'un chercheur soit désigné comme chercheur principal pour le Canada aux fins de la présentation de la proposition globale au National Endowment for the Humanities (NEH).

d. Avis de confidentialité

Avis de confidentialité du CRSH et du CRSNG

Toutes les demandes doivent être présentées au NEH. Elles sont assujetties aux politiques de cet organisme en matière de protection des renseignements personnels ainsi qu'aux lois fédérales des États-Unis. Le NEH communiquera les renseignements contenus dans les demandes aux autres organismes de financement qui participent à cette demande de propositions, dont le CRSH et le CRSNG. Les renseignements personnels contenus dans la demande de subvention sont divulgués aux organismes subventionnaires participants et peuvent être vus par chacun de ces organismes.

Le CRSH et le CRSNG doivent se conformer aux dispositions de la [Loi sur l'accès à l'information](#) et de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), qui s'appliquent à tous les renseignements qui leur sont confiés. Les renseignements personnels que vous fournissez aux fins du présent concours de subventions sont recueillis par le CRSH en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines* et par le CRSNG en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles*

et en génie. Les renseignements personnels fournis au CRSH sont conservés dans le fichier de renseignements personnels PPU 055, comme cela est mentionné dans le chapitre [Info Source](#) du CRSH. Seuls les renseignements nécessaires à la réalisation, à la gestion et à la promotion du concours et des subventions de l'initiative *Au cœur des données numériques* sont recueillis par le CRSH et le CRSNG indirectement, par l'intermédiaire du NEH. Si les renseignements personnels exigés dans la demande ne sont pas fournis, cela peut entraîner la non-admissibilité de la demande.

Le CRSH et le CRSNG s'engagent à protéger les renseignements personnels en leur possession et ne peuvent être tenus responsables des pratiques de protection des renseignements personnels des autres organismes partenaires de l'initiative *Au cœur des données numériques*, y compris de celles des organismes partenaires canadiens. Le CRSH et le CRSNG mettent les renseignements personnels à la disposition des organismes nommés dans la présente annexe seulement lorsque cela est requis aux fins de l'administration du concours de subventions de l'initiative *Au cœur des données numériques*. Des renseignements peuvent également être divulgués aux fins de l'évaluation de l'initiative et de la production de rapports. Le CRSH et le CRSNG ne divulguent pas de renseignements personnels à des tiers à d'autres fins que celles qui sont précisées ci-dessus. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* non seulement protège vos renseignements personnels mais vous confère également le droit de demander l'accès et des corrections à vos renseignements personnels.

Pour en savoir plus sur vos droits ou sur les pratiques du CRSH et du CRSNG en matière de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec la gestionnaire de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du CRSH (613-992-1058 ou ATIP-AIPRP@sshrc-crsh.gc.ca) ou avec la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du CRSNG (613-995-6214 ou ATIP-AIPRP@nserc-crsh.gc.ca). Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada si vous pensez que vos renseignements personnels ont été traités de façon inappropriée.

Politique de confidentialité du FRQSC et du FRQNT

Le FRQSC et le FRQNT doivent se conformer aux dispositions de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Les renseignements personnels que vous fournissez aux fins du présent concours de subventions sont recueillis par le FRQSC, en vertu des pouvoirs qui sont conférés au Fonds de recherche du Québec – Société et culture, et par le FRQNT, en vertu des pouvoirs qui sont conférés au Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, et ils sont gérés et conservés conformément à la politique de confidentialité de ces Fonds, telle qu'elle est décrite dans l'engagement que doivent signer les candidats. Les renseignements recueillis sont utilisés aux fins de la sélection des propositions et de la gestion des subventions attribuées.

Le FRQSC et le FRQNT s'engagent à protéger les renseignements personnels en leur possession et ne peuvent être tenus responsables des pratiques de protection des renseignements personnels des autres organismes partenaires de l'initiative *Au cœur des données numériques*, y compris de celles des organismes partenaires canadiens. Le FRQSC et le FRQNT mettent les renseignements personnels à la disposition des organismes nommés dans la présente annexe seulement lorsque cela est requis aux fins de l'administration du concours de subventions de l'initiative *Au cœur des données numériques*. Des renseignements peuvent également être divulgués aux fins de l'évaluation de l'initiative et de la production de rapports. Le FRQSC et le FRQNT ne divulguent pas de renseignements personnels à des tiers à d'autres fins que celles qui sont précisées ci-dessus. La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) non seulement protège vos renseignements personnels mais vous confère également le droit de demander l'accès et des corrections à vos renseignements personnels.

Pour en savoir plus sur vos droits ou sur les pratiques du FRQSC et du FRQNT en matière de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec la personne responsable de l'accès à l'information, à responsableaccs.sc@frq.gouv.qc.ca ou responsableaccs.nt@frq.gouv.qc.ca.

e. Exigences particulières de chacun des organismes subventionnaires canadiens

Chaque organisme de financement a ses propres règles et règlements qui s'appliquent à toutes les étapes du concours et au financement général des projets. Ces règles figurent dans les appendices suivants :

- Appendice 1 – Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)
- Appendice 2 – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)
- Appendice 3 – Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)

Pour tout renseignement additionnel, veuillez communiquer avec la personne-ressource de l'organisme.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Mika Oehling

Agente de programmes, Division des subventions de recherche et des partenariats

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Tél. : 613-992-4227

Courriel : mika.oehling@sshrc-crsh.gc.ca

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Dave Bowen

Chef d'équipe, Division des sciences mathématiques, environnementales et physiques

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Tél. : 613-992-1482

Courriel : dave.bowen@nserc-crsng.gc.ca

Fonds de recherche du Québec – Société et culture /Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

Étienne Carbonneau

Chargé de programmes

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Tél. : 418-643-7582, poste 3142

Courriel : etienne.carbonneau@frq.gouv.qc.ca

APPENDICE 1 – Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Remarque importante : les Canadiens qui présentent une demande de financement au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) **doivent** soumettre le formulaire Modalités de présentation de la demande dûment signé et la liste des participants avant la date limite du concours de subventions de l’initiative *Au cœur des données numériques* de la Plateforme transatlantique.

Admissibilité des sujets de recherche

Tous les domaines thématiques et toutes les approches sont admissibles, et les propositions portant sur tous les sujets de recherche admissibles au financement du CRSH sont acceptées. Pour un complément d’information, on peut consulter les [Lignes directrices générales pour déterminer l’admissibilité d’un sujet de recherche](#). Les propositions peuvent également comporter une collaboration et une intégration interdisciplinaires, et peuvent comprendre notamment certains aspects touchant aux sciences naturelles et au génie, pourvu qu’elles visent principalement les sciences humaines.

Remarque : il incombe au candidat de s’assurer que le projet proposé est conforme aux lignes directrices générales pour déterminer l’admissibilité d’un sujet de recherche qu’a établies le CRSH. Il y a lieu de noter que le CRSH se réserve le droit de déclarer non admissible la composante du projet qui le concerne, ce qui peut nuire au projet dans son ensemble.

Allocations de détachement

Les candidats et les cocandidats des organismes sans but lucratif admissibles peuvent demander une [allocation de détachement](#) pour les libérer de leurs fonctions au sein de leur organisme.

Lignes directrices sur le financement concernant les outils liés à la recherche et aux activités connexes

Comme cela est mentionné dans la demande de propositions de l’initiative *Au cœur des données numériques* :

« Les projets peuvent proposer l’élaboration de nouveaux outils et de nouvelles méthodes, mais toujours dans le but d’améliorer la façon dont les questions pertinentes en sciences humaines peuvent être abordées et de décrire les nouvelles percées théoriques que ces innovations techniques et méthodologiques permettent d’anticiper. »

Les candidats au financement du CRSH doivent également se reporter aux [Lignes directrices sur le financement concernant les outils liés à la recherche et aux activités connexes](#) pour décrire le rôle des participants financés par le CRSH au sein du projet global.

Candidats

Le candidat (directeur du projet) doit présenter un projet qui est un partenariat de recherche international. Chaque projet **doit** consister en un **partenariat réunissant au moins trois équipes nationales**, lesquelles représentent des **pays participants des deux côtés de l’Atlantique**.

C’est le responsable au premier chef du projet global qui soumet tous les documents relatifs au projet dans le portail géré par le NEH, mais il faut tout de même désigner un directeur de projet pour chaque organisme de financement qui participe au projet. Le directeur du projet chargé de la composante financée par le CRSH doit s’assurer de respecter tous les règlements du CRSH et de remplir les documents nécessaires à la présentation de la demande.

La date limite de réception des propositions définitives est le **29 juin 2016**. Les propositions soumises en retard **ne seront pas acceptées**. Les renseignements détaillés concernant la façon

de soumettre une proposition sont consultables dans le site Web de l'initiative *Au cœur des données numériques* (www.diggingintodata.org).

Les chercheurs postdoctoraux peuvent être candidats à une subvention dans le cadre de l'initiative *Au cœur des données numériques*. Toutefois, pour que le CRSH leur verse la subvention, les candidats retenus doivent s'affilier officiellement à un établissement admissible dans les cinq mois suivant la date d'entrée en vigueur de la subvention et conserver cette affiliation durant toute la période visée par la subvention.

Les étudiants peuvent être candidats à une subvention dans le cadre de l'initiative *Au cœur des données numériques* s'ils :

- ont satisfait à toutes les exigences de leur diplôme avant l'attribution de la subvention, y compris tous les travaux à remettre et la soutenance de leur thèse (le cas échéant);
- s'affilient officiellement à un établissement admissible dans les cinq mois suivant la date d'entrée en vigueur de la subvention;
- conservent cette affiliation durant toute la période visée par la subvention.

Les cocandidats peuvent être affiliés à l'un des types d'établissements suivants :

cocandidats canadiens

- établissement d'enseignement postsecondaire,
- organisme sans but lucratif,
- organisme caritatif,
- administration municipale ou gouvernement territorial ou provincial.

cocandidats d'autres pays

- établissement d'enseignement postsecondaire.

Les chercheurs postdoctoraux peuvent être cocandidats à une subvention dans le cadre de l'initiative *Au cœur des données numériques* s'ils satisfont aux conditions énoncées à la rubrique Candidats, ci-dessus.

Toute personne qui peut apporter une contribution importante à la recherche ou à une activité connexe peut avoir le statut de **collaborateur**. Les collaborateurs n'ont pas à être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible.

Remarque : les personnes du secteur privé et du gouvernement fédéral ne peuvent participer qu'à titre de collaborateurs.

Établissements

Le CRSH sollicite les demandes de subvention de chercheurs en sciences humaines qui sont affiliés à un établissement d'enseignement canadien admissible. Veuillez consulter la [liste des établissements admissibles](#) au financement du CRSH. Les chercheurs qui ne sont pas affiliés à un tel établissement doivent communiquer avec le CRSH bien avant la date limite.

Tout établissement qui n'est pas [admissible](#) et qui souhaite administrer des subventions du CRSH doit [présenter une demande](#) et satisfaire aux exigences du CRSH en matière d'admissibilité des établissements. Une fois l'admissibilité obtenue, l'établissement est invité à devenir signataire de l'[Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche](#), s'engageant ainsi à respecter les rigoureuses normes juridiques, éthiques et financières qui y sont énoncées et à disposer des structures et des processus nécessaires pour atteindre cet objectif. Veuillez noter que le CRSH n'attribue pas de fonds à un établissement avant que ce dernier n'ait signé l'Entente.

Si vous avez des questions concernant l'admissibilité des établissements ou que vous désirez recevoir une trousse de demande d'admissibilité, veuillez communiquer avec la Direction des affaires générales du CRSH (institutional.eligibility@sshrc-crsh.gc.ca).

Demandes multiples

Pour en savoir plus, veuillez consulter les règlements du CRSH portant sur les [demandes multiples](#).

Les candidats qui ont reçu une subvention du CRSH mais qui n'ont pas remis leur rapport final de recherche avant la date limite indiquée dans l'avis d'attribution ne peuvent pas faire une nouvelle demande tant qu'ils n'ont pas remis leur rapport.

Partenaires

Comme l'indique la section 4.9 – Lettres d'engagement de la demande de propositions de l'initiative *Au cœur des données numériques*, les équipes doivent joindre des lettres d'engagement à leur proposition :

« Une lettre d'engagement est habituellement rédigée par une personne ou un organisme qui s'engage à vous épauler dans le cadre de votre projet (p. ex. qui vous donne accès à une collection de documents ou qui accepte de contribuer à votre projet). Certains organismes de financement peuvent également exiger des lettres d'engagement de l'établissement hôte du chercheur principal. [...] Veuillez vérifier les exigences nationales pertinentes en matière d'admissibilité. »

Le CRSH encourage les candidats à collaborer avec des organismes partenaires de l'extérieur du milieu universitaire en établissant des partenariats en bonne et due forme dans le cadre de la présente occasion de financement.

Règlements administratifs

Les demandes relatives à l'initiative *Au cœur des données numériques* doivent être soumises de manière électronique par l'intermédiaire du NEH. Toutefois, les directeurs de projet canadiens qui demandent des fonds au CRSH doivent d'abord communiquer avec l'agente de programmes du CRSH pour obtenir le document intitulé [Modalités de présentation de la demande](#). Ils doivent ensuite procéder comme suit :

- respecter le processus d'approbation interne de leur établissement d'enseignement ou de leur organisme non universitaire, tel que précisé par les autorités compétentes;
- examiner, signer et transmettre le document [Modalités de présentation de la demande](#) (au CRSH) (y compris la liste officielle des cocandidats et des collaborateurs, tel qu'indiqué dans le document) à l'administrateur de la recherche ou à l'administrateur financier de leur établissement d'enseignement ou de leur organisme non universitaire à des fins d'examen et de signature;
- s'assurer que le bureau de la recherche numérise le document [Modalités de présentation de la demande](#) (au CRSH) dûment signé et qu'il l'envoie par courriel à l'agente de programmes du CRSH avec copie conforme au candidat.

Exemption

Compte tenu du caractère international de l'initiative *Au cœur des données numériques*, la politique en matière d'appels du CRSH ne s'applique pas à cette initiative.

Langue de présentation de la demande

Tout directeur de projet canadien qui présente une demande au nom d'une équipe peut soumettre cette demande en français ou en anglais. Le candidat qui souhaite soumettre une demande en français doit communiquer directement avec l'agente de programmes du CRSH chargée de cette occasion de financement (dont les coordonnées sont fournies ci-dessous).

Exigences en matière de production de rapports

Un calendrier des dates auxquelles les rapports doivent être produits sera joint aux documents accompagnant l'avis d'attribution.

Les équipes canadiennes doivent se conformer aux politiques et aux exigences énoncées dans le [Guide d'administration financière des trois organismes](#).

Un livre blanc sera exigé à la fin de la période visée par la subvention. Ce livre blanc remplacera le rapport final de recherche. Il devra faire état des réalisations du projet et des enseignements tirés, afin que d'autres puissent en bénéficier. Il sera publié sur le site Web du NEH. La demande de propositions de l'initiative *Au cœur des données numériques* fournit plus de précisions à ce sujet.

Politique sur l'archivage des données de recherche et politique de libre accès du CRSH

Le CRSH reconnaît que les diverses formes de données de recherche recueillies grâce à des fonds publics appartiennent au domaine public. Par conséquent, le CRSH a pour politique de mettre à la disposition des autres chercheurs les données qui ont été rassemblées grâce à son financement. Veuillez consulter la [Politique sur l'archivage des données de recherche](#) du CRSH pour en savoir plus.

Les chercheurs subventionnés par le CRSH et le CRSNG doivent se conformer à la nouvelle politique de libre accès, qui s'applique à toutes les subventions attribuées depuis le 1^{er} mai 2015.

Pour en savoir davantage au sujet de la politique de libre accès, pour consulter la [foire aux questions](#) et pour utiliser les [outils de la politique](#), veuillez consulter la [page des trois organismes sur le libre accès](#), qui est hébergée sur le site science.gc.ca.

En savoir plus

Pour en savoir plus, prière de consulter la demande de propositions de l'initiative *Au cœur des données numériques* ou de communiquer avec l'agente de programmes du CRSH dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Mika Oehling
Agente de programmes
Division des subventions de recherche et des partenariats
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Tél. : 613-992-4227
Courriel : mika.oehling@sshrc-crsh.gc.ca

APPENDICE 2 – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

La participation du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie(CRSNG) à cette initiative est liée à l'appel à propositions lancé dans le cadre de l'initiative *Frontières de la découverte : explorer les données volumineuses* (http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/Grants-Subs/FrontiersCallExplore-AppelFrontiersExplore_fra.asp). Les demandes sont axées sur l'élaboration d'outils et de techniques qui permettent de mieux comprendre les données volumineuses produites par une vaste gamme de disciplines.

Remarque : les Canadiens qui présentent une demande de financement au CRSNG **doivent présenter le formulaire Modalités de présentation de la demande dûment signé** avant la date limite du concours de subventions de l'initiative *Au cœur des données numériques* de la Plateforme transatlantique.

Admissibilité des candidats

Pour être admissible au financement offert par le CRSNG, l'équipe doit compter des chercheurs en sciences naturelles et en génie admissibles au financement du CRSNG. Veuillez consulter les [critères d'admissibilité du CRSNG](#) pour plus de précisions.

Admissibilité des sujets de recherche

Compte tenu de la nature de l'initiative *Au cœur des données numériques*, on s'attend à ce que les propositions comportent une collaboration et une intégration interdisciplinaires. Les demandes de financement présentées au CRSNG peuvent comprendre certains aspects touchant aux sciences humaines et sociales, pourvu qu'elles visent principalement les sciences naturelles et le génie.

Pour un complément d'information, on peut consulter les [Lignes directrices générales du CRSNG pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche](#).

Remarque : le candidat doit s'assurer que le projet proposé est conforme aux lignes directrices générales du CRSNG pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche. Il y a lieu de noter que le CRSNG se réserve le droit de déclarer non admissible la composante du projet qui le concerne, ce qui peut nuire au projet dans son ensemble.

Propriété intellectuelle

Les projets financés par le CRSNG doivent prévoir une stratégie pour le transfert des connaissances et de la technologie à tous les intervenants et au grand public, le cas échéant. Cette stratégie doit être conforme à la Politique sur la propriété intellectuelle du CRSNG. Il n'est pas nécessaire de décrire en détail la stratégie dans la demande. Cependant, le CRSNG pourrait demander plus de précisions à ce sujet au moment d'attribuer des fonds.

Montant du financement

Chaque projet est un partenariat réunissant trois équipes nationales ou plus et doit inclure des équipes des deux côtés de l'Atlantique. Le CRSNG attribue une somme maximale de 100 000 \$ par projet. Le CRSNG prévoit financer cinq projets au plus, et la contribution que feront les chercheurs canadiens en sciences naturelles et en génie à ces projets doit être importante et conforme aux objectifs de l'initiative *Frontières de la découverte*.

Exemption

Compte tenu du caractère international de l'initiative *Au cœur des données numériques*, la politique en matière d'appels du CRSNG ne s'applique pas.

Langue de présentation de la demande

Tout directeur de projet canadien qui présente une demande au nom d'une équipe peut soumettre cette demande en français ou en anglais. Le candidat qui souhaite soumettre une demande en français doit communiquer avec le chef d'équipe du CRSNG chargé de cette occasion de financement.

Exigences en matière de production de rapports

Un calendrier des dates auxquelles les rapports doivent être produits sera joint aux documents accompagnant l'avis d'attribution.

Un livre blanc sera exigé à la fin de la période visée par la subvention. Il devra faire état des réalisations du projet et des enseignements tirés, afin que d'autres puissent en bénéficier. Il sera publié sur le site Web du NEH. La demande de propositions de l'initiative *Au cœur des données numériques* fournit plus de précisions à ce sujet.

Confidentialité et utilisation des renseignements

Toutes les demandes doivent être présentées au NEH. Elles sont assujetties aux politiques de cet organisme en matière de protection des renseignements personnels ainsi qu'aux lois fédérales des États-Unis. Le NEH communiquera les renseignements contenus dans les demandes aux autres organismes de financement qui participent à cette demande de propositions, dont le CRSNG. Les politiques du CRSNG et les lois canadiennes s'appliquent aux renseignements présentés directement au CRSNG.

Le [Guide d'administration financière des trois organismes](#) fournit de l'information détaillée sur les dépenses admissibles et non admissibles.

En savoir plus

Pour en savoir plus, prière de consulter la demande de propositions de l'initiative *Au cœur des données numériques* ou de communiquer avec

Dave Bowen

Chef d'équipe, Division des sciences mathématiques, environnementales et physiques

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Tél. : 613-992-1482

Courriel : dave.bowen@nserc-crsng.gc.ca

APPENDICE 3 – Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)

Exigences en matière d'admissibilité

Dans le cadre de l'initiative *Au cœur des données numériques*, le FRQSC et le FRQNT peuvent accorder conjointement un supplément pour le maillage intersectoriel aux chercheurs du Québec qui:

- sont au nombre de deux au moins, dont un œuvre principalement dans les domaines des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres et un autre œuvre principalement dans les domaines des sciences naturelles et du génie;
- sont directeurs ou cochercheurs d'un projet d'une équipe canadienne financée par le CRSH et (ou) le CRSNG dans le cadre de l'initiative *Au cœur des données numériques*;
- respectent toutes les exigences du CRSH et (ou) du CRSNG;
- satisfont aux exigences en matière d'admissibilité à une aide financière décrites dans les [Règles générales communes](#) aux Fonds de recherche du Québec et ont l'un des statuts suivants en tant que chercheurs : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHB, CE, CEN, DS, CHC ou CHCT (se reporter à l'annexe 1 des [Règles générales communes](#) aux Fonds de recherche du Québec pour la définition des différents statuts des chercheurs; les chercheurs en sciences sociales et humaines et en arts et lettres doivent se reporter aux définitions utilisées par le FRQSC, et les chercheurs en sciences naturelles et en génie doivent se reporter aux définitions utilisées par le FRQNT).

Description du supplément

Remarque : une équipe canadienne subventionnée ne peut recevoir qu'un seul supplément.

Le financement maximal de 75 000 \$ par équipe est destiné à couvrir les frais directs de la recherche. Ce montant sera augmenté de 27 % afin de couvrir les frais indirects de la recherche, ce qui portera le financement maximal total à 95 250 \$ par équipe. Le montant pour les frais indirects de la recherche est versé directement à l'établissement du directeur du projet. Le supplément offert couvre la durée complète du projet.

Le supplément pour le maillage intersectoriel est offert conjointement par le FRQSC et le FRQNT et est administré par le FRQSC. Compte tenu de la nature du financement offert par le FRQSC et le FRQNT – soit un supplément –, le projet financé par le CRSH et (ou) le CRSNG doit pouvoir être réalisé intégralement même si le supplément pour le maillage intersectoriel n'est pas accordé. Ce supplément a pour objectif d'encourager les chercheurs du Québec œuvrant dans les domaines visés par le FRQSC (sciences sociales et humaines, arts et lettres) et ceux œuvrant dans les domaines visés par le FRQNT (sciences naturelles et génie) à travailler ensemble à l'élaboration et à l'intégration de projets de recherche internationaux en sciences sociales et humaines présentant des éléments importants qui relèvent des sciences naturelles et du génie.

Il y a lieu de préciser ce que les Fonds de recherche du Québec entendent par le « maillage intersectoriel », à savoir une démarche de recherche et de collaboration qui met à contribution au moins deux domaines de recherche autour d'un même sujet, problème ou enjeu. Dans le cadre de ce concours, les demandes du Québec doivent présenter un maillage entre des disciplines des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres, d'une part, et des disciplines des sciences naturelles et du génie, d'autre part. La page Web présentant la mission et les domaines de recherche de chacun des Fonds ([FRQSC](#), [FRQNT](#)) renferme de l'information plus détaillée sur les domaines de recherche pour lesquels une aide est accordée.

Un chercheur québécois œuvrant en sciences sociales ou en sciences humaines qui est soit directeur, soit cochercheur, d'un projet de recherche d'une équipe canadienne financée par

le CRSH et (ou) le CRSNG doit être désigné comme directeur du projet du FRQSC. Le FRQSC et le FRQNT accorderont conjointement le supplément à ce chercheur du Québec, qui devra assurer le transfert des sommes prévues pour les activités des autres chercheurs québécois en sciences sociales et humaines, en arts et lettres, en sciences naturelles et en génie qui participent au projet en tant que cochercheurs. Le supplément sera accordé en fonction du budget et des justifications présentées par le directeur du projet. Le classement des projets fourni par le comité d'évaluation des candidatures soumises à l'initiative *Au cœur des données numériques* sera respecté, et les fonds seront attribués jusqu'à épuisement du budget total combiné des deux organismes (400 000 \$, les frais indirects de la recherche compris).

Le FRQSC et le FRQNT se réservent le droit de modifier les sommes offertes par rapport à celles qui sont demandées compte tenu des prévisions budgétaires et des justifications fournies, ainsi que du nombre de projets financés.

Documents à transmettre au FRQSC

Outre les documents à fournir aux fins de l'initiative *Au cœur des données numériques*, les chercheurs du Québec qui soumettent une demande pour obtenir un supplément du FRQSC/FRQNT doivent transmettre, au plus tard à la date limite fixée pour le concours de subventions de l'initiative *Au cœur des données numériques* :

- le formulaire « Règles et conditions/Terms and Conditions » du FRQSC/FRQNT dûment signé, y compris la liste de tous les cochercheurs du Québec (ce formulaire peut être obtenu en communiquant avec le chargé de programmes du FRQSC, dont les coordonnées sont fournies plus bas);
- le formulaire de budget indiquant en détail les sommes demandées en vertu du supplément pour le maillage intersectoriel, dûment signé par le directeur du Québec (le formulaire de budget est disponible sur le site Web de l'initiative [Au cœur des données numériques](#));
- en complément du formulaire de budget et au moyen d'un texte d'une page (en format lettre, avec des marges minimales de 1,5cm), une justification de chacun des postes budgétaires, conforme aux dépenses admissibles au FRQSC et au FRQNT, telles qu'elles sont décrites dans les [Règles générales communes](#) aux Fonds de recherche du Québec;
- au moyen d'un texte d'une page (en format lettre, avec des marges minimales de 1,5cm), une description détaillée du maillage intersectoriel qui résultera de la collaboration prévue entre les chercheurs œuvrant en sciences sociales et humaines et les chercheurs œuvrant en sciences naturelles et en génie;
- l'engagement dûment signé (qui peut être obtenu de chargé de programmes);
- un résumé d'une demi-page **en français** du projet de recherche international précisant l'apport des chercheurs du Québec.

Tous ces documents doivent être transmis en format PDF par courrier électronique au chargé de programmes dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Règles

Tous les candidats doivent respecter les [Règles générales communes](#), notamment tous les aspects ayant trait à la propriété intellectuelle, à l'éthique en recherche et à l'intégrité scientifique.

Langue de présentation de la demande

Les documents à fournir au FROSC qui sont énumérés plus haut peuvent être rédigés en français ou en anglais, à l'exception du résumé d'une demi-page (faisant l'objet du sixième point ci-dessus) qui doit obligatoirement être rédigé en français.

En savoir plus

Pour en savoir plus sur le supplément pour le maillage intersectoriel offert par le FROSC/FRONT, prière de communiquer avec :

Étienne Carbonneau

Chargé de programmes

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Tél. : 418-643-7582, poste 3142

Courriel : etienne.carbonneau@frq.gouv.qc.ca